



## **Communiqué de Presse**

L'Anad a tenu ce lundi 24 janvier 2022 une réunion extraordinaire, suite à la publication de la liste des membres du Conseil National de la Transition et de la nomination du président de cette importante institution.

L'Anad a noté avec un profond étonnement qu'un seul siège a été accordé aux partis de sa coalition après les arbitrages effectués par les autorités.

Il faut rappeler que dans l'exercice de procéder à une répartition juste et équitable des 15 sièges attribués aux partis politiques, les coalitions des partis avaient concédé 4 sièges à l'Anad compte tenu du nombre de partis qui la composent, 24 au total, et surtout de son poids électoral. C'est bien cette répartition, largement consensuelle, qui a été déposée au MATD le 25 novembre 2021. L'Anad s'interroge sur les motifs qui ont présidé à la réduction à 1 seul siège de son quota de 4 sièges qui lui avait été consensuellement attribués par les coalitions. Surtout que le nombre de sièges attribués aux autres coalitions est resté pratiquement inchangé.

L'Anad s'indigne de cette flagrante injustice dont elle a été ainsi victime de la part des autorités. Elle se demande si des mains noires n'étaient pas derrière ce traitement discriminatoire.

L'ANAD rappelle l'impérieuse nécessité pour le CNRD de veiller à l'équité des actes que posent le gouvernement et les autres institutions de la transition et l'importance pour tous de tenir la balance égale entre les acteurs politiques dans l'exercice de leurs responsabilités respectives.

L'Anad demande à tous les militants des partis membres et mouvements et à tous les démocrates guinéens de rester vigilants et mobilisés pour dénoncer, le cas échéant, tout acte susceptible de porter préjudice au caractère paisible inclusif et juste de la transition.

**Conakry, le 24 janvier 2022  
La Plénière de l'ANAD**